



**CHAMBRE
DES MÉTIERS**
LUXEMBOURG



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Programme cadre du Brevet de Maîtrise

« Instructeur de natation »

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| 1. Introduction | 4 |
| 2. Profil général de qualification | 5 |
| 2.1. Généralités..... | 5 |
| 2.2. Profil de compétences du Maître Instructeur de natation | 6 |
| 2.3. Connaissances recommandées et prérequis | 7 |
| 3. Aperçu général du parcours de formation | 8 |
| 3.1. Parcours type recommandé..... | 8 |
| 3.2. Concept pédagogique | 9 |
| 4. Description des modules : programme détaillé des objectifs pédagogiques.. | 11 |
| 4.1. Modules de Gestion d'entreprise et de Pédagogie appliquée | 11 |
| 4.2. Modules de théorie et de pratique professionnelles..... | 11 |
| 4.2.1. <i>Module F : Développement des services aux clients</i> | 12 |
| 4.2.2. <i>Module G : Technique et gestion de la piscine</i> | 17 |
| 4.3. Module de pratique professionnelle | 22 |
| 4.3.1. <i>Module I : Pratique professionnelle</i> | 22 |
| 5. Organisation des examens du Brevet de Maîtrise | 27 |
| 5.1. Programme de l'examen de théorie professionnelle | 27 |
| 5.2. Programme de l'examen de pratique professionnelle | 27 |
| 6. Lieux des cours et prérequis de matériel | 30 |
| 7. Bases légales en relation avec le Brevet de Maîtrise | 31 |

La concrétisation de ce programme cadre a été possible grâce au concours de plusieurs personnes, auxquelles la Chambre des Métiers voudrait témoigner ses remerciements. Leur contribution a permis de donner de la clarté et de la profondeur au document :

BINTENER Carlo, DAHNER Luisa, FEDERKEIL Nico, GRÜNEISEN Joseph, HILBERT Fernand, KAHN Marie-Jo, KAYSER Daniel, LAROCHE Céline, LAUX Luc, MILLER Marc, NICOLAS Carole, POST Romain, ROMANI Frank, WALDBILLIG Joël

Remarque générale : Afin de faciliter la lecture du document, la forme masculine a été retenue pour désigner les personnes, qu'il s'agisse de femmes ou d'hommes.

1. Introduction

Grâce à de bonnes compétences communicationnelles et relationnelles et à des aptitudes pédagogiques dans l'animation des cours, les Maîtres Artisans Instructeurs de natation répondent aux attentes des clients en matière de services personnalisés. Ils s'appuient sur des connaissances approfondies, interagissent avec différents publics et assurent notamment les cours de natation avec les élèves de l'enseignement fondamental. Ils sont en outre amenés à poser des diagnostics techniques sur les installations de la piscine. Un travail varié qui réserve de nouveaux défis, voilà ce qui définit les enjeux des Maîtres Artisans Instructeurs de natation d'aujourd'hui.

Ce programme cadre s'inscrit dans un processus plus global de réforme et de révision des Brevets de Maîtrise soutenu par le Ministre Claude Meisch et qui a débuté en 2015 avec la réforme du Brevet de Maîtrise « Artisan en Alimentation ». Concrètement, les cours du premier Brevet « réformé » ont été proposés dès la rentrée académique 2017-2018. Ce programme cadre du Brevet de Maîtrise « Instructeur de natation » a pu non seulement bénéficier des exigences du processus de réforme, mais aussi, être alimenté par les réflexions qualitatives qui ont eu lieu dans la définition du programme des cours « des nouveaux » Brevets de Maîtrise depuis 2018 ; la Chambre des Métiers ayant souhaité mettre en place une démarche d'amélioration continue.

Ainsi, le Brevet de Maîtrise « Instructeur de natation » est très bien considéré et jouit d'une reconnaissance élevée. La combinaison de l'expertise du métier avec des compétences dans le management des collaborateurs et la gestion d'une piscine sont les critères de réussite pour soutenir les entrepreneurs de demain, ou aspirer à un poste à responsabilités et rendre ainsi le Brevet de Maîtrise attractif. L'examen menant au Brevet de Maîtrise « Instructeur de natation » est aménagé conformément aux nouvelles exigences du métier.

2. Profil général de qualification

2.1. Généralités

Le titre de Maître Artisan favorise l'accès au droit d'établissement et concède le droit de former des apprentis. Le Maître Artisan est amené à :

- Diriger des groupes ou des organisations de manière responsable et de la même manière, travailler dans des équipes d'experts ;
- Guider le développement professionnel d'autres personnes ;
- Gérer avec prévoyance les problèmes en équipe ;
- Argumenter sur des problèmes techniques complexes et sur les solutions à y apporter auprès de spécialistes, et mener les développements avec eux ;
- Formuler des objectifs pour des processus d'apprentissage et de travail - y réfléchir et les évaluer ;
- Concevoir de manière autonome des processus d'apprentissage et des processus de travail durables.

Le Maître Instructeur de natation exerce ses activités dans des piscines publiques ou privées. Selon une prescription de sécurité de l'Inspection du Travail et des Mines (2012)¹, « *Dans les piscines publiques au moins un maître instructeur de natation, ayant la responsabilité des activités de natation et des installations techniques, doit être titulaire d'un Brevet de Maîtrise dans le métier d'instructeur de natation (...)* ». Il a les qualifications nécessaires pour exercer son activité professionnelle artisanale avec de fortes capacités d'analyse et d'organisation, de manière à prendre en compte les besoins spécifiques du public et à les intégrer dans des services adaptés (compréhension aiguë des théories, applications pratiques et méthodes spécifiques au domaine d'activité). Il est efficace en matière de sécurité et santé au travail et vise l'Excellence dans la qualité des services aux clients. Il est également un interlocuteur de choix auprès des fournisseurs.

Aussi, le Maître Instructeur de natation est compétent dans la gestion d'une piscine, ce qui lui permet d'occuper un poste à responsabilités dans un ou plusieurs établissements ou de créer une piscine privée. La formation menant au Brevet de Maîtrise « Instructeur de natation » donne les qualifications nécessaires pour exercer une activité professionnelle artisanale, et elle permet notamment de développer les compétences utiles à la gestion d'entreprise et au management d'équipes de travail.

Le Brevet de Maîtrise « Instructeur de natation » comprend donc des cours de gestion d'entreprise, des cours de théorie professionnelle et de pratique professionnelle regroupés en divers modules. Outre les examens théoriques se tenant généralement à la fin des modules, les candidats doivent également passer des examens pratiques en fin de parcours.

¹ Installations de natations, Dispositions spécifiques, Prescriptions de sécurité type [ITM-SST 1512.2 \(public.lu\)](https://public.lu/itm-sst-1512.2)

2.2. Profil de compétences du Maître Instructeur de natation

Les Maîtres Instructeurs de natation jouissent d'une compréhension aiguë des théories et des méthodes spécifiques dans leur domaine d'activité, de même que d'un savoir spécifique en matière de gestion d'une piscine. Ils sont en mesure d'acquérir et d'exploiter des compétences professionnelles et savent faire preuve d'indépendance, d'innovation, d'autonomie et « d'entrepreneurship » (esprit d'entreprise). Ils disposent d'une vue globale et interdisciplinaire dans les divers aspects de la conception et gestion d'entreprise.

En référence au cadre luxembourgeois des qualifications (CLQ)², les particularités suivantes distinguent le profil de qualification du Brevet de Maîtrise « Artisan Instructeur de natation ». L'outil Zortify³ et un écrit de Omrane, Fayolle et Zeribi-Benslimane (2011)⁴ sur les compétences entrepreneuriales viennent compléter le profil.

Connaissances :

- Connaissances déclaratives avancées dans leur domaine d'activité : savoir décrire des faits et des résultats ;
- Connaissances procédurales avancées dans leur domaine d'activité : connaître les actions et les processus, savoir comment quelque chose est mis en œuvre ;
- Connaissances méthodologiques : traiter de manière ciblée des problèmes survenant dans leur domaine d'activité.

Le Maître Artisan est à même d'analyser, d'interpréter et d'évaluer ces connaissances de manière critique et de comprendre le contexte du domaine d'activité.

Aptitudes :

- Maîtriser un savoir-faire approfondi dans le domaine d'activité ;
- Savoir résoudre des problèmes complexes et imprévisibles ;
- Maîtriser un savoir-faire approfondi intégrant divers aspects de la création à la gestion d'entreprise ;
- Gérer des projets de travail complexes ;
- Savoir innover et entreprendre, relever des défis et des tâches, initier et construire le changement ;

² Voir à cet égard le « Rapport de référencement du cadre luxembourgeois des qualifications vers le cadre européen des certifications pour la formation tout au long de la vie et le cadre de qualification dans l'espace européen de l'Enseignement Supérieur » ; <https://ec.europa.eu/ploteus/sites/eac-efq/files/Zuordnungsbericht.pdf> ou <http://www.men.public.lu/fr/actualites/publications/adultes/informations-generales-offre-cours/clq/index.html>

³ Zortify - Artificial Intelligence for Human Decision Making: <https://zortify.com>

⁴ Omrane A., Fayolle A., Zeribi-Benslimane O. (2011). Les compétences entrepreneuriales et le processus entrepreneurial : une approche dynamique. La Revue des sciences de Gestion, 5 (n°251), pages 91 à 100.

- Savoir prioriser ;
- Communiquer, exprimer facilement des informations, des idées, des problèmes et des solutions dans son domaine professionnel, en tenant compte du public cible ;
- Aptitudes professionnelles à la communication ;
- Élaborer de nouvelles solutions et les évaluer, le cas échéant, au regard de références ou de nouvelles exigences.

Attitudes :

- Collecter et interpréter des données pour émettre des avis et des jugements argumentés sur des questions/problèmes professionnels, sociaux ou éthiques ;
- Développer des stratégies en vue d'acquérir de nouvelles compétences pour maîtriser des processus et des situations complexes ;
- Être persévérant face aux résistances ;
- Guider le développement de la performance et le développement professionnel des employés et des équipes ;
- Être congruent dans sa manière d'agir par rapport à la culture d'entreprise (par rapport aux valeurs, codes et procédures de l'entreprise) ;
- Savoir déléguer ;
- Prévenir et gérer les conflits ;
- S'adapter aux attentes du public-cible ;
- Haut degré d'autonomie, d'indépendance et de créativité ;
- Capacité de jugement professionnel ;
- Sens des responsabilités, être consciencieux, méthodique et réfléchi ;
- Faire preuve de maîtrise de soi et de confiance en soi ;
- Efficience et efficacité.

2.3. Connaissances recommandées et prérequis

Les candidats à la formation menant au Brevet de Maîtrise disposent de compétences variables (diversité et niveaux des compétences) selon leurs formations et leurs expériences professionnelles.

Afin de permettre un bon démarrage de la formation de Maître Instructeur de natation et d'équilibrer ces différences de niveaux, il est conseillé aux candidats de vérifier s'ils disposent des connaissances et prérequis de base adéquats.

Au-delà du fait de devoir satisfaire aux conditions d'accès au Brevet de Maîtrise, certaines compétences sont recommandées :

- Nager les quatre styles de nage ;
- Encadrer des groupes ;
- Avoir de bonnes capacités relationnelles ;
- Prendre des responsabilités.

Il est recommandé également d'avoir suivi au préalable une formation d'instructeur de natation et d'être détenteur d'un diplôme en premiers secours. De plus, il est indispensable à ce que le candidat soit attentif à la propreté et à l'hygiène.

3. Aperçu général du parcours de formation

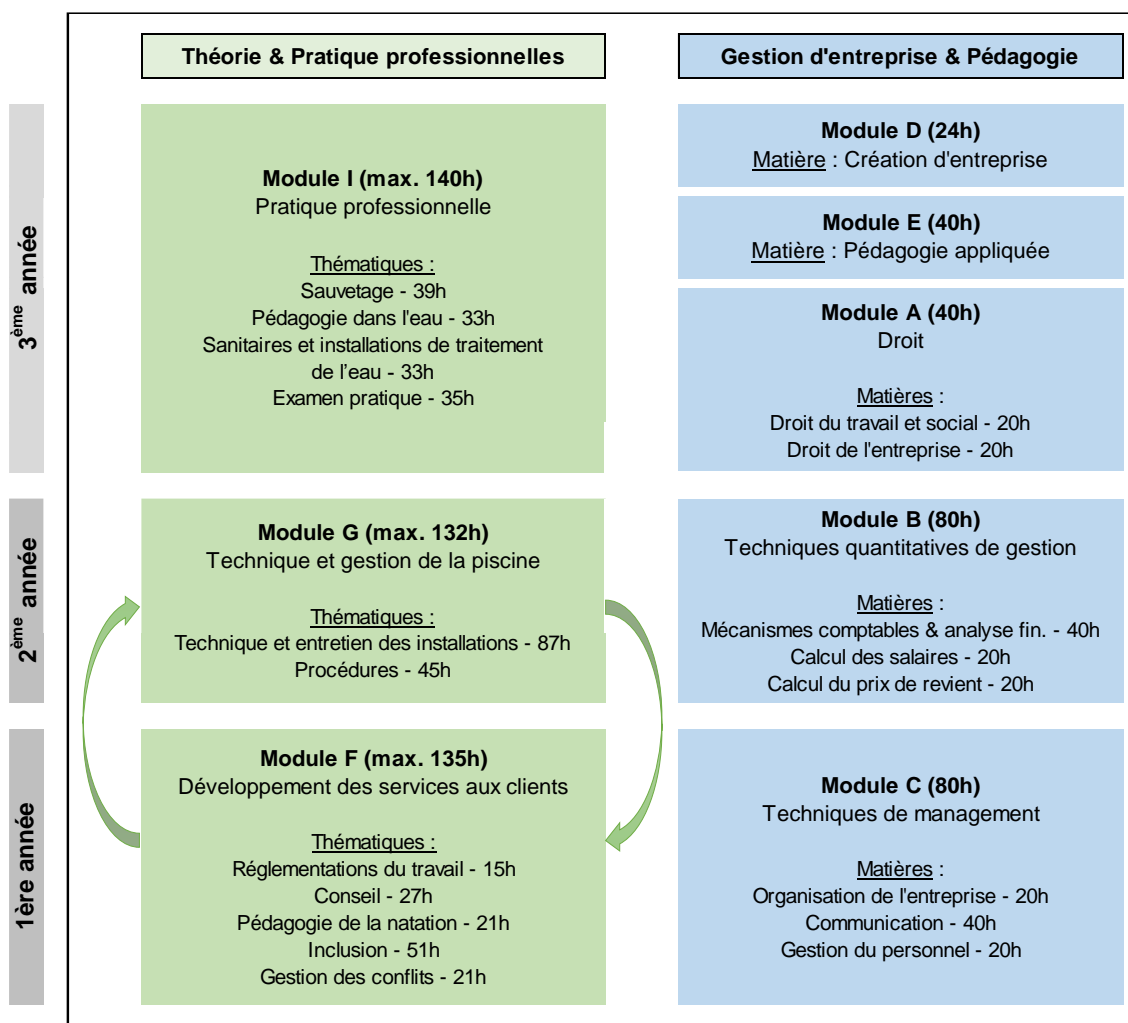
3.1. Parcours type recommandé

La formation au Brevet de Maîtrise comprend d'une part la théorie et la pratique professionnelles [modules théoriques et pratiques F, G et I] et d'autre part, les modules transversaux obligatoires pour tous les Brevets de Maîtrise [modules A, B, C, D et E].

Les informations spécifiques relatives à la formation au Brevet de Maîtrise et aux modules enseignés peuvent être consultées sur le site internet de la Chambre des Métiers.

Tous les candidats devront obligatoirement réussir et valider les cours des modules F et G (c'est-à-dire tous les modules rattachés à la théorie professionnelle) avant de participer au module I et de passer l'examen pratique.

Le tableau ci-dessous illustre le parcours de formation recommandé pour le Brevet de Maîtrise « Artisan Instructeur de natation ».



3.2. Concept pédagogique

Les modules enseignés dans le cadre du Brevet de Maîtrise sont des unités d'enseignement et d'apprentissage organisées par thématique dans le temps selon une logique pédagogique. Ces modules sont liés à des objectifs pédagogiques définis pour la transmission de compétences spécifiques. Les modules peuvent être composés de différentes thématiques, de manière à inculquer aux candidats un large éventail de compétences.

Les modules s'axent sur différentes formes d'enseignement et d'apprentissage, telles que :

- Cours présentiel ;
- Blended learning ;
- Étude/analyse de cas ;
- Jeux de rôle ;
- Activités pratiques et authentiques ;
- Activités assistées par l'ordinateur ;
- Travaux sur des projets.

Les modules sont sanctionnés par un examen qui évalue les contenus et objectifs d'apprentissage.

Des apprentissages durables, fondés sur un large savoir et une diversité de compétences, ne sont possibles que si les candidats au Brevet de Maîtrise peuvent endosser la responsabilité de leur processus d'apprentissage et y prendre part activement de façon autonome. À cette fin, les chargés de cours proposeront des arrangements d'enseignements et d'apprentissages appropriés qui

- tirent leur origine de situations authentiques, et suscitent de ce fait un véritable intérêt de la part des candidats au Brevet de Maîtrise ;
- conviennent à un mode de travail autonome et aux activités artisanales ;
- sont intégrés dans un contexte social et systémique d'apprentissage (travail en équipe, accompagnement et conseil).

Depuis la mise en œuvre du processus global de réforme et de révision des Brevets de Maîtrise, la Chambre des Métiers mise sur le blended learning (alternant l'apprentissage en ligne et le présentiel) et sur l'apprentissage basé sur des projets.⁵ La méthode projet est un arrangement didactique qui initie l'apprentissage durable. Elle crée un cadre optimal offrant deux possibilités : les candidats au Brevet de Maîtrise profitent de la diversité du groupe dans le travail en équipe et peuvent y contribuer ; ils peuvent par ailleurs apprendre au sein du groupe et perfectionner leurs propres compétences. Les candidats au Brevet de Maîtrise reconnaissent que la réussite de leur apprentissage est liée à leur aptitude à prendre des initiatives, à se motiver, à travailler en groupe et à

⁵ À ce sujet, voir également : https://www.th-koeln.de/mam/downloads/deutsch/hochschule/profil/lehre/steckbrief_projektbasiertes_lernen.pdf (consulté le 30/11/2020).

coopérer. C'est le cas avant tout quand leurs contributions sont prises en compte dans l'évaluation, quand les candidats au Brevet de Maîtrise reçoivent un feedback et qu'ils peuvent réfléchir au processus d'apprentissage.

L'apprentissage basé sur des projets s'appuie sur des activités actuelles, proches de la pratique pour que l'enseignement et l'apprentissage s'inspirent de la future pratique professionnelle. Les candidats au Brevet de Maîtrise se voient entre autres confier des tâches qu'ils devront traiter en équipe : un problème pratique auquel ils doivent trouver eux-mêmes une solution, qu'ils traitent en bénéficiant de conseils, mais en restant largement autonome. Ainsi, ils développent des compétences quand le processus et le résultat sont accompagnés par une réflexion et un feedback.

4. Description des modules : programme détaillé des objectifs pédagogiques

Vous trouverez ci-après des informations détaillées concernant les modules, leurs programmes, contenus et objectifs.

4.1. Modules de Gestion d'entreprise et de Pédagogie appliquée

Ces modules et cours sont communs à tous les Brevets de Maîtrise, indépendamment des domaines d'activités, et reprennent les matières suivantes :

- Module A : Droit
 - ◆ Droit du travail et social
 - ◆ Droit de l'entreprise
- Module B : Techniques quantitatives de gestion
 - ◆ Mécanismes comptables et analyse financière
 - ◆ Calcul des salaires
 - ◆ Calcul du prix de revient
- Module C : Techniques de management
 - ◆ Communication
 - ◆ Gestion du personnel
 - ◆ Organisation de l'entreprise
- Module D : Création d'entreprise
- Module E : Pédagogie appliquée

4.2. Modules de théorie et de pratique professionnelles

Aperçu des modules de théorie et de pratique professionnelles :

Les modules reprennent les matières suivantes :

- Module F : Développement des services aux clients
- Module G : Technique et gestion de la piscine
- Module I : Pratique professionnelle

4.2.1. Module F : Développement des services aux clients

| | |
|---|--|
| Titre du module | Développement des services aux clients |
| Codification du module | Module F |
| Brevet de Maîtrise | Instructeur de natation |
| Matière du module | Développement des services aux clients |
| Utilité du module | Module spécialisé pour le Brevet de Maîtrise « Instructeur de natation » |
| Durée du module | max. 135 heures au cours d'une année de formation |
| Phase de formation | Parcours modulaire |
| Recommandations sur la <u>répartition des heures</u> du module : | Thématique F1 : Réglementations du travail - 15 heures Thématique F2 : Conseil - 27 heures Thématique F3 : Pédagogie de la natation - 21 heures Thématique F4 : Inclusion - 51 heures Thématique F5 : Gestion des conflits - 21 heures |

Compétences visées pour la thématique « Réglementations du travail » :

| Objectifs d'apprentissage/pédagogiques <i>Le Maître Artisan est en mesure de...</i> | Connaissances | Aptitudes et attitudes |
|--|---|--|
| ... appliquer les réglementations du travail dans l'organisation du travail et la gestion du personnel. | Connaître les conventions collectives de travail qui concernent l'exercice de la profession d'instructeur de natation Connaître les réglementations du travail et leurs spécificités pour les activités des instructeurs de natation | Appliquer les réglementations du travail dans la gestion des collaborateurs Concevoir le plan d'organisation du travail (POT) |

Compétences visées pour la thématique « Conseil » :

| Objectifs d'apprentissage/pédagogiques <i>Le Maître Artisan est en mesure de...</i> | Connaissances | Aptitudes et attitudes |
|---|---|---|
| ... formuler des recommandations aux clients en matière de sport et de nutrition, en prenant en considération leur condition physique. | Connaître l'impact de l'eau sur le corps Connaissances en anatomie pour comprendre : - les particularités des douleurs articulaires - les particularités des douleurs musculaires - les limites en mobilité Connaître des méthodes de prévention, des possibilités de thérapie et de rééducation ainsi que des activités sportives adaptées Connaître les principes d'une alimentation adaptée au sport et d'un mode de vie sain Connaître les principes d'une activité adaptée par le jeu et le sport en cas d'incapacité/problème physique | Appliquer des mesures de prévention, de thérapie et de rééducation sur base des recommandations des médecins et kinésithérapeutes Conseiller les clients en matière de nutrition dans le sport Conseiller les clients pour une activité sportive adaptée en cas d'incapacité/de problème physique |

Compétences visées pour la thématique « Pédagogie de la natation » :

| Objectifs d'apprentissage/pédagogiques <i>Le Maître Artisan est en mesure de...</i> | Connaissances | Aptitudes et attitudes |
|---|--|--|
| ... planifier et structurer des cours de natation en choisissant des méthodes et outils pédagogiques appropriés. | Connaître les principales méthodes pédagogiques Connaître les outils à intégrer dans la conception et l'animation de cours Connaître les principes de pédagogie participative et les principes de dynamique de groupe Connaître les profils et les styles d'apprentissage | Structurer et développer des cours Choisir les objectifs, méthodes et outils pédagogiques en fonction de l'activité, du public-cible et du contexte : âges, cadre scolaire ou loisir, cours en groupes ou individuels Recommander aux collaborateurs une méthodologie/un concept pédagogique pour le développement et l'animation des cours en général |

Compétences visées pour la thématique « Inclusion » :

| Objectifs d'apprentissage/pédagogiques <i>Le Maître Artisan est en mesure de...</i> | Connaissances | Aptitudes et attitudes |
|--|--|---|
| ... formuler des objectifs réalistes et adaptés pour le participant à besoins spécifiques, en tenant compte de son développement physique et mental, pour l'intégrer dans les cours. | Connaître les pathologies ainsi que les handicaps physiques et mentaux qui peuvent caractériser la clientèle, et les difficultés motrices qui en découlent : autisme, trisomie, troubles liés à l'anxiété et à l'angoisse, épilepsie, diabète, nanisme, mono-, para-, hémi- tetra-plégie, paralysie cérébrale (spasticité), cécité Connaître et identifier les partenaires et acteurs utiles pour favoriser l'inclusion | Reconnaître les difficultés des participants et être conscient de leurs besoins Évaluer la situation, adapter les prestations et recommander leurs modalités pour favoriser l'évolution et l'autonomie des participants Choisir des objectifs réalistes pour chaque participant |
| ... motiver le participant dans son apprentissage de la motricité/des mouvements dans l'eau/de la natation en choisissant des méthodes pédagogiques adaptées pour son évolution et autonomie. | Connaître les méthodes pédagogiques adaptées aux participants à besoins spécifiques, notamment la méthode/le concept HALLIWICK et la méthode TEACCH Connaître des stratégies de communication et de motivation | Proposer des cours adaptés avec une pédagogie dite spécialisée Choisir des méthodes pédagogiques adaptées et les intégrer dans les cours Communiquer, motiver et encadrer les participants lors de l'apprentissage de la natation, respectivement de la motricité |

Compétences visées pour la thématique « Gestion des conflits » :

| Objectifs d'apprentissage/pédagogiques <i>Le Maître Artisan est en mesure de...</i> | Connaissances | Aptitudes et attitudes |
|---|--|---|
| ... recommander des techniques de gestion des conflits aux collaborateurs de manière à les soutenir dans leur travail avec la clientèle. | Connaître des techniques de gestion des conflits | Appliquer des techniques de gestion des conflits afin d'éviter l'escalade de ceux-ci Formuler des conseils en gestion des conflits aux collaborateurs pour les soutenir dans leur travail avec les clients |

| | | |
|--|--|------------------------|
| Organisation du module | <p>Les cours du module auront lieu principalement en présentiel mais certaines séquences de formation peuvent être conçues en Blended Learning, c'est-à-dire que des activités ou cours en ligne peuvent soutenir l'appropriation des contenus et leur exploitation. Les contenus numériques et les activités d'apprentissage en ligne peuvent servir à la fois à la transmission des connaissances et aussi, au soutien de l'apprenant et à la consolidation des compétences lors de la phase d'auto-apprentissage.</p> <p>Outre des exposés, les cours présentiels proposeront des exemples pratiques à analyser/évaluer, de même que des études de cas et des jeux de rôle.</p> | |
| Méthodes d'enseignement du module possibles | <ul style="list-style-type: none"> • Cours présentiels, ateliers, séminaires • Études/analyses de cas • Blended Learning • Jeux de rôle • Travaux en groupes d'apprenants | |
| Volume de travail consacré au module | <p>max. 135 heures en présentiel, nécessitant un investissement supplémentaire pour les phases d'auto-apprentissage, pour la préparation à l'examen et pour l'examen lui-même</p> | |
| Conditions de participation à l'examen sanctionnant le module | <p>Selon cadre légal</p> | |
| Formes d'examens possibles | [x] | Examen/test écrit |
| | [x] | Examen oral |
| | [x] | Etudes/analyses de cas |
| | [x] | Travail écrit |

4.2.2. Module G : Technique et gestion de la piscine

| | |
|---|--|
| Titre du module | Technique et gestion de la piscine |
| Codification du module | Module G |
| Brevet de Maîtrise | Instructeur de natation |
| Matière du module | Technique et gestion de la piscine |
| Utilité du module | Module spécialisé pour le Brevet de Maîtrise « Instructeur de natation » |
| Durée du module | max. 132 heures au cours d'une année de formation |
| Phase de formation | Parcours modulaire |
| Recommandations sur la <u>répartition des heures</u> du module : | Thématique G1 : Technique et entretien des installations - 87 heures Thématique G2 : Procédures - 45 heures |

Compétences visées pour la thématique « Technique et entretien des installations » :

| Objectifs d'apprentissage/pédagogiques <i>Le Maître Artisan est en mesure de...</i> | Connaissances | Aptitudes et attitudes |
|--|---|---|
| ... argumenter les normes et les recommandations à appliquer pour la construction, la rénovation et le fonctionnement d'une piscine. | Connaître les normes (notamment DIN 19643 et DIN 15288) et les recommandations (notamment KOK) applicables : - lors de la construction/rénovation d'une piscine - pour le fonctionnement d'une piscine Savoir où trouver les recommandations | Rechercher les recommandations Contrôler le respect des normes et recommandations lors des travaux de construction et de rénovation Organiser le fonctionnement de l'établissement selon les normes et recommandations |
| ... évaluer les modalités d'intervention techniques au niveau des installations après avoir analysé les problèmes à résoudre ou les situations à traiter. | Maîtriser des connaissances précises dans les: - techniques de mesure et de régulation - installations de traitement de l'eau des piscines et des bassins de baignade - techniques de chauffage et de ventilation - calculs professionnels - entretiens et maintenances Identifier les rôles et responsabilités du Maître Instructeur de natation dans le domaine technique | Reconnaître, analyser et expliquer précisément les fonctionnalités techniques de la piscine Lire et interpréter des plans et schémas techniques Evaluer les relations de cause à effet et les synergies entre les différentes installations techniques Organiser l'entretien et la maintenance des installations Poser un diagnostic technique : - évaluer les problèmes - évaluer les mesures à mettre en place par soi-même ou par un prestataire externe spécialisé Analyser et comparer les devis et les prix en détail Vérifier les prestations effectuées |

| | | |
|---|--|--|
| <p>... organiser les précautions d'hygiène dans l'infrastructure en intégrant des mesures de désinfection et de nettoyage en vue de prévenir le développement des agents pathogènes.</p> | <p>Connaître les agents pathogènes des piscines qui peuvent être une atteinte à la santé</p> <p>Connaître les produits, le matériel et les appareils en lien avec le nettoyage</p> <p>Connaître les recommandations sur le dosage des produits de nettoyage et de désinfection pour la prévention de maladies infectieuses</p> <p>Connaître les méthodes de nettoyage</p> <p>Connaître les maladies de peau telles que herpes, impétigo, etc.</p> <p>Connaître les agents pathogènes qui peuvent nuire à un environnement sain dans la piscine</p> | <p>Analyser et traiter l'eau des bassins de natation et de baignade de manière à ce que les agents pathogènes ne nuisent pas à la santé</p> <p>Concevoir et organiser le plan de nettoyage et d'hygiène</p> <p>Comparer les offres de services et de prix des fournisseurs et des prestataires</p> <p>Organiser les mesures de désinfection et de nettoyage</p> <p>Formuler des conseils pour soigner la peau après le contact de l'eau de piscine</p> |
| <p>... organiser l'entretien des saunas en respectant les mesures d'hygiène ainsi que leurs règles de fonctionnement et recommander aux clients leur bonne utilisation.</p> | <p>Connaître les avantages et les inconvénients d'un sauna pour la santé</p> <p>Connaître les types de sauna (par ex. hammam, sauna bio, saunas à différentes températures) et leur fonctionnement</p> <p>Connaître les mesures d'hygiène d'un sauna et les règles d'entretien d'un sauna</p> | <p>Conseiller et recommander l'utilisation du sauna aux clients</p> <p>Appliquer et organiser les mesures d'hygiène, d'entretien et de maintenance du sauna</p> |

Compétences visées pour la thématique « Procédures » :

| Objectifs d'apprentissage/pédagogiques <i>Le Maître Artisan est en mesure de...</i> | Connaissances | Aptitudes et attitudes |
|--|--|---|
| ...développer une analyse des risques structurée pour les prévenir et évaluer méthodiquement les plans d'action mis en place. | <p>Connaître la norme DIN 15288</p> <p>Connaître des méthodologies d'analyse des risques (par ex. "Principe-STOP")</p> <p>Connaître les rôles et les responsabilités du Maître Instructeur de natation</p> | <p>Intégrer les directives de la norme DIN 15288 lors d'une analyse des risques</p> <p>Analyser et évaluer les risques en continu</p> <p>Concevoir et structurer une analyse des risques</p> <p>Formuler un plan d'action/de prévention pour minimiser les risques</p> <p>Savoir déléguer des responsabilités aux membres de l'équipe</p> <p>Rédiger des procédures</p> <p>Vérifier et adapter les plans d'évacuation</p> |
| ... concevoir et rédiger des messages de manière claire et correcte afin d'optimiser la communication écrite. | <p>Connaître le vocabulaire professionnel récurrent en français et en allemand et l'orthographe des mots</p> <p>Connaître la structure d'un mail ou d'un courrier professionnel</p> <p>Connaître l'utilité et les fonctions de la boîte aux lettres électronique</p> <p>Connaître les fonctionnalités de Microsoft Word et Excel</p> | <p>Rédiger des lettres et des courriels</p> <p>Appliquer une méthodologie utile à la structuration des courriers et à la compréhension des destinataires</p> <p>Organiser et prioriser la correspondance dans la boîte aux lettres électronique</p> <p>Créer des calculs et des tableaux dans Microsoft Excel</p> |
| ... concevoir un manuel d'exploitation et d'utilisation selon les besoins de l'infrastructure de la piscine. | <p>Connaître le fonctionnement des machines</p> <p>Connaître les processus et procédures complexes et quotidiens</p> | <p>Créer et adapter des manuels d'exploitation et d'utilisation à destination des collaborateurs sur base des prescriptions et recommandations</p> |

| | | |
|--|---|-----------------------------------|
| Organisation du module | <p>Les cours du module auront lieu principalement en présentiel mais certaines séquences de formation peuvent être conçues en Blended Learning, c'est-à-dire que des activités ou cours en ligne peuvent soutenir l'appropriation des contenus et leur exploitation. Les contenus numériques et les activités d'apprentissage en ligne peuvent servir à la fois à la transmission des connaissances et aussi, au soutien de l'apprenant et à la consolidation des compétences lors de la phase d'auto-apprentissage.</p> <p>Outre des exposés, les cours présentiels proposeront des exercices à analyser et à réaliser, de même que des études de cas.</p> | |
| Méthodes d'enseignement du module possibles | <ul style="list-style-type: none"> • Cours présentiels, ateliers, séminaires • Études/analyses de cas • Blended Learning • Exercices pratiques • Activités assistées par ordinateur | |
| Volume de travail consacré au module | max. 132 heures en présentiel, nécessitant un investissement supplémentaire pour les phases d'auto-apprentissage, pour la préparation à l'examen et pour l'examen lui-même | |
| Conditions de participation à l'examen sanctionnant le module | Selon cadre légal | |
| Formes d'examens possibles | [x] | Examen/test écrit |
| | [x] | Examen oral |
| | [x] | Etudes/analyses de cas |
| | [x] | Travail écrit |
| | [x] | Entretien professionnel |
| | [x] | Exercices assistés par ordinateur |

4.3. Module de pratique professionnelle

4.3.1. Module I : Pratique professionnelle

| | |
|---|--|
| Titre du module | Pratique professionnelle |
| Codification du module | Module I |
| Brevet de Maîtrise | Instructeur de natation |
| Matière du module | Pratique professionnelle |
| Utilité du module | Module spécialisé pour le Brevet de Maîtrise « Instructeur de natation » |
| Durée du module | max. 140 heures au cours d'une année de formation |
| Phase de formation | Phase d'expertise |
| Recommandations sur la <u>répartition des heures</u> du module : | Thématique I1 : Sauvetage - 39 heures Thématique I2 : Pédagogie dans l'eau - 33 heures Thématique I3 : Sanitaires et installations de traitement de l'eau - 33 heures Thématique I4 : Examen pratique - 35 heures |

Compétences visées pour la thématique « Sauvetage » :

| Objectifs d'apprentissage/ pédagogiques <i>Le Maître Artisan est en mesure de...</i> | Connaissances | Aptitudes et attitudes |
|---|--|--|
| ... appliquer des techniques de sauvetage et de plongée de manière à savoir remorquer une personne en difficultés dans l'eau. | <p>Connaître les techniques pour transporter et remorquer une personne dans l'eau</p> <p>Connaître les techniques de plongée en longueur et en profondeur ainsi que la nage habillée</p> | <p>Appliquer les techniques de positionnement et de remorquage pour éviter l'agrippement du cou et du corps et l'étranglement</p> <p>Appliquer les techniques de plongée en longueur et en profondeur</p> <p>Savoir nager habillé pour porter secours</p> |
| ... choisir les techniques de premiers secours et de réanimation en fonction du contexte et recommander à ce que les collaborateurs les appliquent rigoureusement. | <p>Connaître les techniques de premiers secours et de réanimation</p> <p>Connaître les particularités éventuelles des soins à apporter aux enfants</p> | <p>Appliquer les techniques de premiers secours et de réanimation</p> <p>Utiliser le défibrillateur avec assurance</p> <p>Panser les fractures</p> <p>Appliquer un bandage compressif</p> <p>Placer le blessé en position latérale de sécurité</p> <p>Choisir la technique appropriée selon le cas d'urgence ou l'accident (choc, hyperventilation, accident chimique, blessure, fracture, etc.)</p> <p>Organiser la formation des collaborateurs en matière de premiers secours</p> |

Compétences visées pour la thématique « Pédagogie dans l'eau » :

| Objectifs d'apprentissage/ pédagogiques <i>Le Maître Artisan est en mesure de...</i> | Connaissances | Aptitudes et attitudes |
|---|---|--|
| ... planifier, structurer et animer des cours de natation en définissant des objectifs réalistes et en choisissant des méthodes et outils pédagogiques appropriés. | Connaître des méthodes et outils pédagogiques Connaître les principes de pédagogie participative et les principes de dynamique de groupe Connaître les étapes, les limites et les possibilités de performance liées au développement psychomoteur | Structurer, développer et animer des cours Evaluer les compétences initiales des participants pour différencier l'approche pédagogique et planifier la progression Evaluer les limites de leurs performances et adapter les cours en conséquence Choisir et évaluer les objectifs, méthodes et outils pédagogiques en fonction de l'activité, du public-cible et du contexte : âges, cadre scolaire ou des loisirs, cours en groupes ou individuels Recommander aux collaborateurs une méthodologie/un concept pédagogique pour le développement et l'animation des cours en général |

Compétences visées pour la thématique « Sanitaires et installations de traitement de l'eau » :

| Objectifs d'apprentissage/ pédagogiques <i>Le Maître Artisan est en mesure de...</i> | Connaissances | Aptitudes et attitudes |
|--|--|--|
| ... formuler des recommandations sur l'entretien des installations de traitement de l'eau de manière à ce que les bassins soient accessibles à la baignade et à la pratique de la natation. | Maîtriser des connaissances précises : - en technique de mesure et de régulation - dans le fonctionnement des installations de traitement de l'eau des piscines et des bassins de baignade | Exécuter les travaux d'entretien et nettoyer, filtrer et désinfecter l'eau Elaborer des recommandations et des procédures sur le fonctionnement des machines pour les collaborateurs, plus spécialement en ce qui concerne : - installations de filtrage pour le nettoyage et la désinfection - pompes et pompes de circulation - installations de traitement de l'eau - installations de mesure et de régulation |

| | | |
|--|--|---|
| <p>... évaluer les problèmes liés aux installations sanitaires de manière à poser un diagnostic technique et à estimer les mesures à mettre en place.</p> | <p>Connaître les raccords de tuyaux</p> <p>Connaître les différents systèmes de sertissage</p> <p>Connaître les tubes composites, les tubes en cuivre et en laiton</p> <p>Comprendre les plans</p> <p>Connaître les tuyaux et les systèmes d'évacuation</p> <p>Connaître de manière générale le fonctionnement de la pompe à chaleur, d'une installation solaire thermique et de ventilation</p> | <p>Calculer la mesure Z pour traiter les tubes en acier et les découper correctement</p> <p>Etanchéifier les filetages</p> <p>Réaliser des raccords à sertir de manière consciencieuse et méthodique</p> <p>Couper, ébavurer, visser ou presser les tubes composites de manière consciencieuse et méthodique</p> <p>Souder les tubes en cuivre, en laiton et les tuyaux liés au système d'évacuation</p> <p>Lire les plans et évaluer les travaux à réaliser</p> <p>Réparer/changer des installations sanitaires telles que la chasse d'eau des WC, des siphons, des vannes, des robinets d'arrêt et vannes, des filtres à eau</p> <p>Contrôler, monter/démonter des installations de chauffage (purge et vidange ; mise en service d'un seul radiateur ; contrôle d'étanchéité ; tête thermostatique et vanne ; pompes de circulation)</p> <p>Appliquer les techniques de fixation</p> <p>Poser un diagnostic et évaluer les mesures à mettre en place par soi-même ou par un prestataire externe spécialisé</p> |
|--|--|---|

| | |
|--|---|
| Organisation du module | Cours théoriques et pratiques préparatoires en rapport avec l'examen pratique : <ul style="list-style-type: none"> • Pratique professionnelle : approfondissement des modules F et G • Renforcement des compétences en techniques de sauvetage et de premiers secours |
| Méthodes d'enseignement du module possibles | <ul style="list-style-type: none"> • Cours présentiels, ateliers, séminaires • Méthode projet et apprentissage basé sur des projets • Activités pratiques et authentiques • Etudes/analyses de cas |
| Volume de travail consacré au module | max. 140 heures* en présentiel et heures de l'examen lui-même, nécessitant un investissement supplémentaire pour les phases d'auto-apprentissage et pour la préparation à l'examen |
| Conditions de participation à l'examen sanctionnant le module | Selon cadre légal |
| Formes d'examens possibles | <input checked="" type="checkbox"/> Travail écrit |
| | <input checked="" type="checkbox"/> Examen oral |
| | <input checked="" type="checkbox"/> Activités pratiques/authentiques |
| | <input checked="" type="checkbox"/> Entretien professionnel |
| | <input checked="" type="checkbox"/> Etudes/analyses de cas |
| | <input checked="" type="checkbox"/> Exercices pratiques |
| Recommandations sur les critères d'évaluation | <p>Voir le chapitre 5.2 (Programme de l'examen de pratique professionnelle)</p> <p>L'examen de pratique professionnelle questionnera des compétences inhérentes à tout le programme du Brevet de Maîtrise Instructeur de natation au travers de plusieurs activités d'évaluation. Plus spécialement, les éléments suivants seront questionnés :</p> <ol style="list-style-type: none"> compétences en sauvetage ; compétences en premiers secours ; fonctionnement des installations liées au traitement de l'eau ; maintenance des installations sanitaires ; conception, animation et analyse de cours de natation ; pratique des 4 styles de nage. <p>Les activités et exercices seront réalisés selon les instructions de la commission d'examen.</p> <p>Le projet intègre divers aspects pour lequel les critères principaux d'évaluation sont repris en chapitre 5.2.</p> |

* La durée est variable selon le temps consacré au dossier de maîtrise

5. Organisation des examens du Brevet de Maîtrise

5.1. Programme de l'examen de théorie professionnelle

- (1)** Il convient de réaliser les examens de théorie professionnelle sur la base des descriptions des modules.
- (2)** L'examen de théorie professionnelle ne peut durer plus de trois jours au total par module et plus de huit heures par jour.
- (3)** Pour réussir l'examen de théorie professionnelle, il est requis, au minimum, de démontrer des compétences suffisantes dans tous les modules sanctionnés par un examen.

5.2. Programme de l'examen de pratique professionnelle

- (1)** Le président de la commission d'examen fixe les dates précises et le lieu de tenue de l'examen en collaboration avec les responsables de la Chambre des Métiers et le commissaire du gouvernement (MENJE).
- (2)** L'examen de pratique professionnelle se compose d'un dossier de maîtrise portant sur la préparation des cours (cours de natation et cours aquatiques), ainsi que de plusieurs épreuves pratiques. Le format de l'examen peut laisser donc place à plusieurs méthodes d'évaluation. L'examen pratique constitue en même temps l'examen final du module I.

Il revient à la commission d'examen, en collaboration avec le commissaire du gouvernement, de déterminer les critères d'évaluation détaillés de l'examen de pratique professionnelle et les tâches concrètes à réaliser.

(3) Épreuves pratiques

- a) Il convient de réaliser l'épreuve pratique sous le contrôle d'un ou de plusieurs examinateurs.
- b) Les épreuves pratiques ne peuvent pas durer plus de cinq jours au total par module et plus de huit heures par jour.
- c) Les épreuves de l'examen de pratique professionnelle peuvent prendre la forme d'activités questionnant les acquis d'apprentissage et les objectifs de compétences des divers modules.
- d) Les épreuves de l'examen de pratique professionnelle peuvent consister en :
 - Activités pratiques en premiers secours ;
 - Activités pratiques en sauvetage ;
 - Exercices pratiques sur les installations liées au traitement de l'eau ;
 - Exercices pratiques en sanitaires ;
 - Analyse d'un cours de natation et entretien professionnel pour l'évaluer/le commenter ;
 - Animation d'un cours de natation ;
 - Pratique des 4 styles de natation.

- (4) Pour réussir, il est requis, au minimum, de démontrer des compétences suffisantes dans l'examen de pratique professionnelle.
- (5) Le candidat reçoit de la commission d'examen les informations nécessaires concernant le matériel à apporter.
- (6) Le candidat est tenu de présenter le matériel dans un état convenable et réglementaire et est responsable personnellement du parfait usage du matériel nécessaire lors de l'examen.
- (7) Un entretien professionnel peut être mené sur la base des performances accomplies lors des épreuves pratiques. À cette occasion, le candidat au Brevet de Maîtrise doit démontrer qu'il est capable de décrire le contexte professionnel sur lequel s'appuient les épreuves pratiques, de justifier les acquis du parcours de formation sur le plan professionnel et d'exposer les problèmes professionnels liés aux épreuves pratiques ainsi que leur solution tout en tenant compte de nouvelles évolutions.

Modalités de contrôle et d'évaluation

Au-delà des descriptions de compétences détaillées dans les modules, la correction et l'évaluation s'effectuent au regard des critères suivants :

- **Premiers secours**
 - Evaluer et diagnostiquer la situation d'urgence
 - Choisir le matériel de secours et l'utiliser de manière efficiente
 - Appliquer le déroulement/la procédure des premiers secours
- **Sauvetage**
 - Respecter le temps imparti pour assurer le sauvetage d'une personne
 - Assurer intégralement le sauvetage
 - Appliquer les techniques de positionnement et de remorquage
- **Installations liées au traitement de l'eau**
 - Appliquer les travaux d'entretien des installations de traitement de l'eau de manière professionnelle
 - Argumenter les fonctionnalités et les dysfonctionnements
 - Examiner et régler les paramètres d'hygiène
- **Sanitaires**
 - Réaliser des travaux d'étanchéité pour résister au test de pression
 - Définir précisément l'ajustage
 - Définir précisément les dimensions
 - Réaliser les travaux dans un temps prédéfini
 - Utiliser le matériel adéquat
 - Vérifier les fonctionnalités des installations
- **Analyse d'un cours de natation**
 - Argumenter l'analyse d'un cours de manière cohérente
- **Animation d'un cours de natation**
 - Préparer un cours de natation selon des objectifs pédagogiques
 - Préparer et structurer un dossier pédagogique en fonction de la leçon
 - Animer et diriger le cours de natation en fonction des besoins du groupe cible et de l'objectif pédagogique

- **Pratique des 4 styles de natation**
 - Nager les quatre styles de nage avec un haut niveau d'habileté technique

6. Lieux des cours et prérequis de matériel

Les cours en présentiel inhérents aux modules du Brevet de Maîtrise se déroulent au Centre de formation de la Chambre des Métiers, dans les lycées, dans les piscines ou dans les centres de formation professionnelle continue (CNFPC) ou encore dans d'autres locaux définis avec l'organisateur, avec la possibilité d'intégrer des visites d'entreprise.

Des contenus en ligne et offres de formation sont mis à disposition sur une plateforme d'apprentissage numérique. Une connexion internet ainsi qu'un ordinateur, portable ou non, sont requis pour accéder à cette plateforme et doivent être organisés par les candidats. Les données d'accès individuelles nécessaires à son utilisation sont préalablement mises à la disposition de chaque candidat inscrit au Brevet de Maîtrise. Pour utiliser la plateforme, chaque candidat est tenu d'approuver les directives requises en matière de sécurité et de protection des données.

7. Bases légales en relation avec le Brevet de Maîtrise

Le Brevet de Maîtrise est une formation qui repose sur les textes suivants :

- Loi modifiée du 11 juillet 1996 portant organisation d'une formation menant au Brevet de Maîtrise et fixation des conditions d'obtention du titre et du Brevet de Maîtrise
- Règlement grand-ducal modifié du 1^{er} juillet 1997 fixant le programme et les modalités d'organisation des cours et des examens menant au Brevet de Maîtrise dans le secteur de l'artisanat.

Extraits :

Art. 1.

(..)

Les détails des programmes, la fréquence des cours, leur durée, ainsi que les lieux des cours sont fixés par règlement ministériel.

(..)

Art. 6.

(...)

Le programme détaillé de l'examen de maîtrise pour les différents métiers et le plan d'organisation générale, qui inclut les modalités de procédure à observer lors du contrôle et du pointage, sont fixés par règlement ministériel.

(...)